

TABLEAU 5

(en millions de dollars)

RENDEMENT DES PLACEMENTS	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (-)
	1959 (provisoire)	1958	
Prêts et placements, sociétés de la Couronne:			
Banque du Canada—Bénéfices.....	88.6	68.7	19.9
Commission du prêt agricole canadien.....	1.8	1.6	0.2
Chemins de fer Nationaux du Canada.....	16.4	12.5	3.9
Société centrale d'hypothèques et de logement.....	30.1	18.2	11.9
<i>Eldorado Mining and Refining Limited</i>	3.5	3.5
Conseil des ports nationaux.....	3.2	3.4	-0.2
<i>Northern Ontario Pipe Line Crown Corporation</i>	3.0	0.6	2.4
<i>Polymer Corporation Limited</i>	4.0	4.0
Divers.....	2.0	2.0
	152.6	114.5	38.1
Autres prêts et placements:			
Royaume-Uni.....	22.8	0.4	22.4
Autres gouvernements étrangers.....	10.1	9.7	0.4
Gouvernements provinciaux.....	0.8	0.9	-0.1
Prêts consentis en vertu de la loi d'établissement de soldats et d'autres personnes, et avances faites en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants.....	5.0	5.0
Compte de la Caisse des changes.....	18.6	22.9	-4.3
Compte de placement de valeurs.....	1.5	1.4	0.1
Caisse d'amortissement et autres placements gardés aux fins de remboursement de dette non échue.....	5.5	5.9	-0.4
Dépôts portant intérêt dans les banques à charte.....	4.5	5.3	-0.8
Divers.....	3.2	3.4	-0.2
	72.0	54.9	17.1
	224.6	169.4	55.2

Ministère des Postes

Les recettes brutes du ministère des Postes se sont établies à 182 millions de dollars, mais les décaissements autorisés à même le revenu pour les traitements et les allocations de loyer aux bureaux semi-urbains et aux bureaux à commission, pour les commissions aux bureaux auxiliaires, pour les frais de transport de la matière postale canadienne expédiée à travers des pays étrangers ou destinée à ces pays, etc., se sont chiffrés à 26 millions, ce qui a donné un revenu net de 156 millions de dollars. L'an dernier, les recettes brutes se sont élevées à 178 millions et les décaissements autorisés, à 25 millions.

Vu que les frais d'exploitation du ministère des Postes en 1958-1959 (abstraction faite des 26 millions imputés sur le revenu) se sont établis à 158 millions, les frais nets excèdent de 2 millions le revenu net. Cependant, il y a lieu de remarquer, dans cette comparaison, que le total inscrit au revenu du ministère des Postes ne comporte aucun paiement pour la franchise accordée au courrier parlementaire et ministériel ou pour certains services d'ordre divers à d'autres ministères et organismes de l'État. Le total inscrit au chapitre des frais d'exploitation ne comporte pas, non plus, les frais à l'égard des locaux occupés par le ministère des Postes ou de certains services de comptabilité et autres rendus par d'autres ministères.